

CAMPAGNE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF CITOYEN

«Fauché» ou pas, **chacun peut agir maintenant** :

- **investir**, si vous en avez la possibilité, avec 2 «outils» : **entrer au capital** et devenir coopérateur en souscrivant des parts sociales de 200 € chacune dont la rémunération sera décidée chaque année en assemblée générale, puis, si vous le souhaitez, **ouvrir un compte courant d'associé** rémunéré (contrat de prêt du coopérateur aux SCIC)
- **organiser des réunions «TupperWatt»** chez vous ou autour de vous ... toute autre idée bienvenue, faites-nous part de vos propositions.

Vous souhaitez offrir des parts sociales à vos enfants, petits-enfants ... c'est possible, contactez-nous.

1 personne = 1 voix
Chaque part compte parce que chaque personne compte !

AGIR : TupperWatt

... TupperNégaWatt, devrait-on dire ! Vous organisez une réunion chez vous, au bar du coin, à la salle des fêtes ou à la mairie de votre village, à la Biocoop de votre quartier, dans vos associations, ... si possible, vous faites de bons gâteaux, vous invitez vos amis et entourage pour leur présenter la démarche et les motiver à participer et investir. Dans la mesure du possible, nous viendrons. Si trop loin, nous mettrons en place un échange par visioconférence.

Quelques réponses aux questions que vous n'avez pas encore posées :

Oui, vous pouvez potentiellement perdre votre investissement, comme dans n'importe quelle entreprise, mais en aucun cas ni votre maison ni votre voiture, encore moins votre chemise. Et pensez à 4 choses : nos installations photovoltaïques produisent plus qu'attendu, notre contrat d'Obligation d'Achat court jusqu'en 2034, le soleil brille encore pour quelques années et, à plus de deux cents coopérateurs, on trouve facilement les bonnes solutions. L'union fait la force.

Vous pourrez facilement «ressortir» tout ou partie de votre capital investi. Tout est question de délai. Afin d'assurer la solidité de nos coopératives, nos documents fixent des délais maximum de remboursement : 5 ans pour les parts sociales, 10 ans pour les comptes



Vous êtes les bienvenus, que ce soit avec 1 part à 200 € ... ou avec 500 parts.

courants d'associés. Ce sont des délais maximum, l'état d'esprit est de ne pas laisser dans le besoin un de nos coopérateurs. N'oublions pas que la solidarité est une de nos valeurs fondatrices. En cas de coup dur pour vous, nous mettrons tout en oeuvre pour réduire très sérieusement ces délais, c'est ce que nous faisons depuis 2015.

A votre mort, nos coopératives auront une dette vis à vis de vos héritiers, à hauteur de votre argent investi, capital et compte courant d'associé. Donc, même si vous vous trouvez vieux, vous pouvez investir !

Intérêts bruts et intérêts nets, quelle différence ? Aujourd'hui, en 2018, sauf cas particuliers, nous paierons pour vous 17,2 % de cotisations sociales et une provision pour impôt de 12,8 % et nous vous verserons le net, soit 70 %. Ensuite, suivant votre tranche d'imposition, le service des impôts opérera une régularisation et vous remboursera le trop versé si il y a lieu.

Objectif de l'étape 2 : réunir 300 000 €, rémunération 3 % par an

échanger par téléphone, venir sur place, recevoir les documents par courrier postal

04 68 05 03 44 - Les Embriagues 66360 NYER

le «compteur» de la campagne, tous les détails et tous les documents sur

www.fermedescoums.fr

ACHETEZ UN BOUT DE FERME BIO !

Au village de Nyer, en Conflent, dans les Pyrénées Orientales,

avec 2 BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE ossature BOIS et PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE



coopérative citoyenne FERME d'ESCOUMS
 SCIC SAS à capital variable

il et elles en rêvaient ... nous l'avons fait, ensemble ! enfin, presque, ... il ne manque plus que vous !

INVESTISSEZ dans une économie locale positive

intérêts 3% brut par an

pérenniser la dernière ferme de Nyer
 contribuer au maintien d'une agriculture paysanne écologique
 produire de l'énergie renouvelable
 participer au mouvement de transition énergétique
 reprendre main sur notre (nos) économies(s)
 en prenant part à la vie d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Avec le concours et le soutien actif de :



Les Embriagues 66360 NYER - 04 68 05 03 44

les détails, les plans, les prévisionnels et tous les documents pour investir sur

www.fermedescoums.fr

INVESTIR dans 2 SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES d'INTÉRÊT COLLECTIF, FERME d'ESCOUMS et ESCOUMS SOLAIRE

En janvier 2009, Guillaume Husson, jeune paysan-éleveur, reprend en zone de montagne la ferme menée alors par Myriam et Sam NÈGRE, aujourd'hui coopérateurs des deux SCIC.

De 2009 à 2017, Guillaume et le troupeau fonctionnent quasi sans bâtiment. Le troupeau est dehors tout le temps et toute l'année, la mécanique se fait dehors, le foin est stocké sous des bâches. L'éleveur fatigue, on le serait à moins. D'où l'idée de construire de nouveaux bâtiments adaptés, car un petit paysan bio a aussi le droit de travailler dans de bonnes conditions.

En juin 2014, après avoir tenté de trouver des solutions en tant qu'agriculteur, Guillaume choisit de s'orienter vers une approche citoyenne et coopérative. La première SCIC est née le 25 janvier 2015, la deuxième le 15 mars 2015, deux coopératives au lieu d'une seule du fait des obligations réglementaires sur le photovoltaïque. Nous sommes passés ainsi d'un projet individuel à une démarche collective et coopérative.

Un vrai outil de développement local est né. Écologie et solidarité en sont les deux valeurs fondatrices.

Nos deux coopératives ont pour vocation de créer les conditions nécessaires au maintien et au (re)déploiement d'activités sur le village et alentours : dans un premier temps, à l'image de Terre de Liens pour ceux qui connaissent, gérer le foncier de la ferme d'Escoums. L'activité d'élevage sera toujours assurée par l'éleveur et non par les coopératives.

2015-2019 : construire 2 bâtiments ossature bois avec photovoltaïque en toitures



Permettre un suivi correct du troupeau, donner à l'éleveur les capacités de stockage du foin et l'espace d'engraissement des veaux, assurer un bon confort à tout le monde, humains comme animaux, voici les principaux critères du cahier des charges du bâtiment dédié à l'élevage proprement dit.

Quant au deuxième bâtiment dédié au stockage, voici les objectifs : mettre au sec bois de chauffage et plaquettes pour litières ainsi qu'une partie des engins, fournir des espaces de travail à l'abri des intempéries, rationaliser la mécanisation existante et ainsi limiter la fatigue humaine.

La conception des bâtiments et leur qualité de réalisation ont été pensées pour durer ... 100 ans paraît un minimum. Le bâtiment d'élevage est conforme au cahier des charges Nature et Progrès, avec notamment 5 m² par veau à l'engraissement.

Le chantier a démarré en décembre 2014, avant même la création effective de nos coopératives. En juillet 2016, nous mettions en service nos 2 installations photovoltaïques. En décembre 2017, les vaches découvraient leur nouvelle «salle à manger». Aujourd'hui, les travaux se poursuivent, il nous reste à réaliser les aménagements intérieurs du bâtiment de stockage, les aménagements extérieurs, ainsi que les bardages bois qui vont être sciés sur place dans du châtaignier provenant de la ferme.

Production photovoltaïque : la solidité financière de l'opération



Comme pour les bâtiments, le matériel a été choisi pour sa solidité et sa longévité : onduleurs Delta, panneaux Sunpower fabriqués à Toulouse et garantis 25 ans.

Nous vendons l'électricité produite dans le cadre d'un contrat d'Obligation d'Achat à nos amis d'ENERCOOP, également constitués en SCIC, seul fournisseur d'électricité 100 % renouvelable et 100 % coopératif sur le marché français. Au passage, si ce n'est déjà fait, pensez à ENERCOOP pour vos abonnements personnels.

Depuis leur mise en service en juillet 2016, nos installations produisent correctement, environ 10 % de plus que les prévisions initiales.

Ensemble, avec vous !

Tout cela a pu se réaliser grâce à nos 180 coopérateurs qui se sont mobilisés pour réunir nos fonds propres actuels.

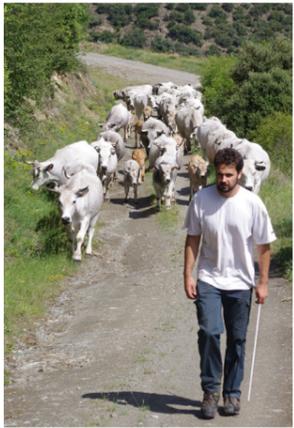
La réussite de notre opération montre qu'«un autre monde est possible ... mais il est dans celui-ci», nous disait Paul Eluard.

Aujourd'hui, nous lançons l'étape 2 de notre campagne de financement participatif citoyen afin de parfaire notre financement.

C'est le moment, rejoignez-nous maintenant !

SOUTENIR UNE FERME BIO et VENDRE L'ÉLECTRICITÉ à ENERCOOP, une COHÉRENCE

Obligation réglementaire d'une deuxième société pour gérer la deuxième installation photovoltaïque



En juillet, montée en estive
Pour contacter Guillaume directement,
lui acheter de la viande ou du bois :
06 65 58 79 51

Une SCIC, quésaco ?

Société Coopérative d'Intérêt Collectif :

entreprise appartenant à ses coopérateurs, citoyens d'un territoire et bien au delà, gérée par ceux-ci, avec pour ambition de développer un projet collectif d'utilité sociale, avec 4 grands principes de fonctionnement :

1 personne = 1 voix

Le pouvoir de décision revient donc de façon égale à chaque personne, quelque soit le capital apporté et son statut.

Ensemble pour une oeuvre commune

Citoyens, collectivités publiques, associations, entreprises extérieures, ... peuvent détenir des parts sociales constituant le capital d'une SCIC. Aujourd'hui, en France, la SCIC est la seule forme juridique permettant de réunir tous les acteurs d'un territoire sans exclusive pour une oeuvre commune. C'est ce qu'on appelle le multi-sociétariat.

Une propriété qui est et qui restera collective

57,5 % au moins des résultats de nos 2 sociétés devront être placés en réserves impartageables. Cela veut dire qu'à aucun moment, une poignée de coopérateurs ne pourra «se partager le gâteau». Même en cas de dissolution, après remboursement du capital, les assemblées devront répartir les biens auprès de structures poursuivant des buts analogues et ainsi préserver le caractère collectif de la démarche.

Une démarche pas ou très peu spéculative

La valeur de la part sociale (pour nous, 200 €) est fixe et ne pourra subir aucune spéculation. De plus, la rémunération du capital (parts sociales) maximum votée en AG est limitée par la loi à un taux défini par le ministère de l'économie. Au 2ème semestre 2017, 0,95 %.

Les SCIC et le chantier en chiffres

Foncier initial :

bâtis anciens pour partie loués et habités à l'année, 65 ha loués à l'éleveur, l'ensemble étant en cours d'apport en nature à la SCIC Ferme d'Escoums par les 6 propriétaires actuels réunis au sein du GFA Itaca. L'éleveur loue d'autres parcelles et, au total, dispose actuellement de 115 ha de prairies, bois, landes et parcours.

Bâtiment d'élevage :

en service depuis décembre 2017
conforme au cahier des charges Nature et Progrès
20 x 45 m soit 900 m², ossature et bardage bois
40 vaches mères gasconnes
37 velles ou veaux à l'engraissement, 5 m² par veau
640 balles de foin, le stock pour un hiver

Bâtiment de stockage :

mise en service prévue pour mai 2019
15,50 x 55 m soit 850 m², ossature et bardage bois
stockage de plaquettes bois pour litière des animaux 155 m²
stockage bois de chauffage 155 m², stockage engins 310 m²,
ateliers bois fer et mécanique 195 m², pièce réunion repos 35 m²

Photovoltaïque en toitures :

191,4 Kwc et 196,35 Kwc en service depuis juillet 2016
production annuelle de 550 000 kWh soit la conso électrique
annuelle moyenne actuelle de 78 foyers français. Quand nous
serons plus sages et que sobriété et efficacité énergétiques seront
passées par là, conso de 300 foyers minimum

Vente du courant à ENERCOOP :

sous contrat Obligation d'Achat jusqu'en 2034
17,8 cent / kWh en 2016, réévalué chaque année en fonction de
l'évolution des prix des matières et des salaires dans l'industrie électrique

CA photovoltaïque sur 20 ans : 2 000 000 €

CA locations et divers sur 20 ans : 220 000 €

Total des CA des 2 SCIC : 2 220 000 €

Investissements bâtiments : 930 000 €

Investissements photovoltaïque : 610 000 €

Total investissements des 2 SCIC : 1 540 000 €

Financement de l'investissement :

fonds propres au 01/04/18 : 584 000 € détenus par 180 coopérateurs
emprunt bancaire versé en 11/2017 : 700 000 €

campagne citoyenne en cours : 256 000 €

aucune subvention